

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXI

N.-D. DE LEVIS—JUN 1925

No 6

LES GARDE-MAGASIN DU ROI A QUÉBEC

Le premier garde-magasin du Roi à Québec fut, croyons-nous, le sieur Gondoin.

Le 2 avril 1604, nous lisons dans les délibérations du Conseil Souverain :

“Le Conseil voyant la nécessité qu’il y a de choisir une personne pour avoir le soin des munitions de guerre du château St-Louis, et ayant appris que le sieur Gondouin en a eu jusques à présent le soin, a fait choix et nomination du dit sieur Gondouin pour faire les fonctions de garde des magasins du dit château St-Louis, et lui a accordé la somme de cent livres de gages par an” (1).

En 1667, on voit que Nicolas Grisard, sieur Desormeaux, avait remplacé le nommé Gondoin comme garde-magasin du Roi à Québec (2).

Le 17 mai 1678, le Roi signait une ordonnance pour l’entretien d’un garde-magasin, d’un armurier et d’un canonnier à Québec. Le garde-magasin devait recevoir 50 livres par mois, l’armurier et le canonnier chacun 30 livres.

Le 31 mai 1680, Charles Catignon recevait une commission de garde-magasin au fort Saint-Louis à Québec. Catignon fut le premier garde-magasin de Québec nommé

(1) Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, vol. 1er, p. 156.

(2) Mgr Tanguay, A travers les registres, p. 53.

directement par le Roi. A ce titre sa commission a un certain intérêt. Elle disait :

“Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre a n're bien amé le Sr. de Catignon salut. Voulant pourvoir a la charge de garde magasin de nostre fort St. Louis en nostre pays de la nouvelle france qui est vacante a present, nous avons estimé sur le bon et louable raport qui nous a esté fait de vostre fidelité, capacité, et experience au fait de la guerre ne pouvoir faire un meilleur choix que de vous pour estre garde de nostre dit magasin du fort Louis, a ces causes nous vous avons commis ordonné, et estably, commettons, ordonnons, et établissons par ces presentes signées de nostre main garde de nostre d. magasin du fort St. Louis pour en lad. qualité prendre sous vostre garde, et par inventaire toutes les armes et munitions qui s'y trouvent y recevoir toutes celles qui y seront apportées, en donner vos reçeus contenant leur quantité et qualité, tenir deux registres l'un d'entrée et l'autre de sortie des ds. armes, et munitions, et sur tout veiller soigneusement a leur conservation observant de n'en delivrer aucunes sans l'ordre du Sr. comte de Frontenac gouverneur, et lieutenant g'nal pour nous aud. pays, visé du Sr. Duchesneau intendant de justice, police, et finances aud. pays, a peine d'en répondre en vostre propre nom, et generalmente faire toutes les fonctions des garde magasins aux gages que nous vous ordonnerons par nos États, de ce faire vous donnons pouvoir et mandement special par ces ds. presentes. Mandons a nos amez, et feaux coners. en nos conels, les Srs. comte de Frontenac gouverneur, et lieutenant g'nal pour nous aud. pays, et Duchesneau intendant de justice police et finances aud. pays de vous reconre. et faire reconnoistre en lad. qualité de garde magasin aud. fort St. Louis, et qu'a vous en ce faisant soit obey. Car tel est n're plaisir donné &a” (1).

Catignon eut une fâcheuse aventure en 1681. Il fut accusé et convaincu devant la Prévôté de Québec d'avoir “proféré plusieurs blasphèmes et jurements contre le saint nom et honneur de Dieu”, pendant qu'il jouait aux dés avec le sieur de Repentigny fils dans le logis de Pierre Nolan. Il fut condamné à aumôner 50 livres aux Pères Récollets, 50

(1) Archives du Canada.

livres aux religieuses de l'Hôtel-Dieu, 50 livres aux pauvres du même hôpital et à payer 50 livres d'amende au Roi.

Catignon repassa en France au printemps de 1691.

C'est Martin Cheron qui remplaça Catignon comme garde-magasin.

Le 24 octobre 1694, l'intendant Bochart Champigny écrivait au ministre :

“Je vous ai rendu témoignage les dernières années de la bonne conduite et de l'application du sieur Cheron dans l'emploi de garde magasin à Québec, où je l'ai placé dès l'année 1691, au lieu du sieur Catignon, qui repassa en France, et vous ai prié, Monseigneur, de lui en accorder la commission. Permettez-moi de vous faire encore la même prière sur l'assurance que je vous donne qu'il s'acquitte bien de son devoir” (1).

Le 6 novembre 1695, M. Bochart Champigny écrivait de nouveau au ministre :

“Il y a près de cinq ans que le sieur Cheron est garde-magasin de Québec, sans que la commission lui en ait été envoyée. Comme il travaille avec beaucoup d'exactitude et de fidélité, je vous prie, Monseigneur, de lui en accorder une et de la faire envoyer l'année prochaine” (2).

Ce ne fut que cinq ans plus tard, le 20 avril 1700, que Cheron obtint la commission de son emploi (3).

M. Cheron abandonna sa charge de garde-magasin à l'automne de 1705, pour se livrer au commerce. Nommé conseiller au Conseil Supérieur le 5 mai 1710, il décéda à Québec le 26 avril 1717.

Le successeur de M. Cheron fut Robert Desnoyers, ancien secrétaire du marquis de Denonville, et qui était établi au Canada depuis plusieurs années.

Le 19 octobre 1705, l'intendant Raudot écrivait au ministre :

“Le Sr Cheron m'ayant remis son emploi de garde-magasin de cette ville j'y ai mis aussi sous votre bon plaisir en sa place le Sr Desnoyers qui travaillait en qualité de secrétaire dans les affaires de la Compagnie. Les bons témoi-

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Archives de la province de Québec.

(3) Cette commission est mentionnée dans l'inventaire des biens de M. Cheron dressé par le notaire Rivet le 8 juin 1717.

gnages qu'on m'a rendus de la bonne conduite et l'honneur que madame la comtesse de Pontchartran m'a fait de me le recommander me persuade que je n'ai pu faire un meilleur choix. Il vous demande, Monseigneur, votre agrément et vous supplie très humblement de vouloir bien envoyer une commission" (1).

En juin 1716, François Foucault était envoyé de France pour remplacer Robert Desnoyers comme garde-magasin à Québec. Il conserva cet emploi pendant plusieurs années. Le 18 avril 1733, M. Foucault était créé conseiller au Conseil Supérieur. A l'automne de 1740, M. Foucault qui exerçait son emploi de garde-magasin depuis près d'un quart de siècle, demandait à prendre sa retraite. Sa demande lui fut accordée au mois d'avril 1741. En récompense de ses bons services, M. Foucault reçut le titre et la charge d'écrivain principal de la marine. M. Foucault décéda à Québec le 19 juillet 1766.

Guillaume Estèbe remplaça M. Foucault comme garde-magasin. Le 14 novembre 1740, l'intendant Hocquart lui donnait la commission suivante :

"Estant nécessaire de pourvoir à la garde des magasins du Roy en cette ville à la place du sr Foucault que nous avons chargé du détail du Controlle de la Marine, de celui des ouvrages de constructions et des autres travaux qui y ont rapport, Nous sous le bon plaisir de Sa Majesté et jusqu'à ce qu'elle en ait ordonné avons commis et commettons le sr Estèbe pour faire les fonctions de garde-magasin à Québec. A l'effet de quoy yl se chargera de toutes les munitions, vivres et marchandises qui sont actuellement dans lesd. magasins suivant l'inventaire et recensement qui en sera fait incessamment, tiendra les livres de recettes et dépenses et ventes le tout conformément à ce qui est prescrit par l'ordonnance du Roy de 1689. Et aux ordres particuliers qui luy en seront donnés par nous. Mandons aux ecrivains et autres employés dans lesd. magasins de reconnoître le d. sr Estèbe en la d. qualité fait et donné à Québec le quatorze novembre 1740" (2).

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Ordonnances des Intendants, cahier 28, f. 89.

En avril 1741, Estèbe recevait ses lettres de nomination signées par le Roi. Estèbe fut un des associés de l'intendant Bigot dans ses opérations véreuses. En 1736, Estèbe avait été fait conseiller au Conseil Supérieur. En 1758, il se fit nommer conseiller *honoraire* du Conseil Supérieur et partit pour la France à l'automne de la même année. On sait qu'Estèbe fut jeté à la Bastille en même temps que Bigot. Il fut condamné à six livres d'amende et à 30,000 livres de restitution.

Il semble que Pierre Claverie ait agi comme garde-magasin de Québec en 1755 et 1756. En tous cas, son règne ne fut pas long puisqu'il mourut à Montréal le 21 août 1756.

De 1756 à la fin du régime français au Canada, les fonctions de garde-magasin à Québec furent exercées par François-Joseph de Vienne.

En résumé les garde-magasin du Roi à Québec auraient été :

- 1°—Le sieur Gondouin, 1664.
- 2°—Nicolas Grisard Desormeaux, 1667.
- 3°—Charles Catignon, 1678.
- 4°—Martin Cheron, 1691.
- 5°—Robert Desnoyers, 1705.
- 6°—François Foucault, 1716.
- 7°—Guillaume Estèbe, 1740.
- 8°—Pierre Claverie (nommé par lettre de l'intendant), 1755.
- 9°—François-Joseph de Vienne (nommé par lettre de l'intendant), 1756.

P.-G. R.

QUESTION

Charlevoix raconte qu'un vaisseau marchand de Larochele, en route pour Québec, en 1718, fit naufrage. Un nommé Jean-Baptiste Loisel, de Rennes, en Bretagne, se sauva et fut aborder dans une île inconnue où il vécut jusqu'en 1732. L'année suivante, un Anglais, le capitaine Lewis, débarqua dans cette île, et les naturels lui montrèrent le lieu de sépulture et les habits de Loisel. Où trouverais-je des renseignements sur les aventures de ce Loisel ?

A. B. C.

CHIRURGIENS, APOTHICAIRES, ETC, SOUS LE REGIME FRANCAIS

Voici de nouvelles notes qui s'ajoutent à celles que nous avons déjà publiées dans le *Bulletin* à diverses reprises depuis 1914 ainsi que dans le 3ème Rapport de l'Archiviste de Québec, pp. 131 à 155, et qui concernent l'histoire de la médecine au Canada français.

GASPARD GOUAULT—Un des premiers apothicaires venus en la Nouvelle-France, doit être ce Gaspard Gouault qui trouva inopinément la mort au cours du voyage qu'il entreprenait pour se rendre chez les Sauvages. Nous relevons son nom dans un ouvrage de Mgr Tanguay.

"1646, 6 novembre—Une barque, allant de Québec aux Trois-Rivières, fait naufrage au Cap à l'Arbre et neuf hommes sont noyés. Les noms de ces infortunés sont enregistrés à Québec, comme suit :

Jean Fleury, de Sedan, matelot.

Jean Basque, charpentier de navire, matelot.

Jacques Figeux, de Dieppe, matelot.

Jean Fougereau, matelot.

Jean Mechin, de la Rochelle, ouvrier et matelot.

Jacques Arenaine, de Tours, soldat.

Guillaume La Sue, de Tours.

Jacques Clèque dit Lafontaine, de Tours, soldat.

Gaspard Gouault, apothicaire, de Poitiers, destiné pour aller aux Hurons avec les RR. PP. Jésuites."

(Tanguay, *A travers les registres*, pp. 28, 29).

LOUIS PINARD — 1657, 13 juin — Étude du notaire Ameau—Contrat de mariage entre Louis Pinard, chirurgien du fort (aux Trois-Rivières ?), avec Marie-Madeleine, fille de Jacques Hertel de la Frenière et de Marie Marguerie.

A cette date, Mlle Hertel n'avait que 12 ans. Soit à cause de son âge soit pour autre cause le mariage ne fut célébré que le 29 août 1658.

FRANCOIS BELLEMANT—Au tribunal des Trois-Rivières, le 23 septembre 1658, François Bellemant, chirurgien, comparait à l'encontre de Suzanne de Noyon, disant avoir fait marché avec elle de la somme de 30 livres pour la cure

de son fils. Ladite de Noyon après serment prêté déclare n'avoir promis que 20 livres.

Le juge Boucher déboute ledit Bellemant de sa demande et en outre le condamne à trente sols d'amende pour avoir appelé Mme de Noyon : "Meschante femme".

Le 14 février 1660, le même Bellemant fait un procès à un autre client, Etienne Seigneuret. (Voir 3ème Rapport de l'Archiviste de Québec, p. 133, pour autres notes sur Bellemant).

MICHEL GAMELIN DIT LA FONTAINE—Cette note qui nous est signalée par M. Montarville de la Bruère nous informe que le fameux chirurgien Madry, de Québec, était l'autorité à laquelle on référerait lorsqu'il y avait contestation sur le compte produit par un chirurgien.

Audience du 22 janvier 1661—"Par devant nous, Jacques Le Neuf, sieur de la Potterie, gouverneur des Trois-Rivières, est comparu Michel Gamelin dit La Fontaine, contre Louis Pinard, tous deux chirurgiens. Le dit sr de la Fontaine demandant payment de la somme de 17 livres pour le traitement de la maison de la veufve de la Framboise dont le dit sr Pinard se porte garant..."

"Parties ouies, avons ordonné qu'ils écriront de part et d'autre à Québec, pour avoir le règlement du mémoire pour le sieur Madry chirurgien."

JACQUES DUGAY—Ce chirurgien est témoin à un acte pro-notarié dressé en présence de Jacques de Chambly, au fort de ce nom, le 15 novembre 1670. Deux ans plus tard, il est rendu aux Trois-Rivières où il épouse, en premières noces, Jeanne Beaudry. Par son acte de mariage on sait qu'il était originaire de Sémur-en-Auxois, duché de Bourgogne.

A Chambly, il signa Dugay. Dans son *Dictionnaire*, Mgr Tanguay, vol. I, p. 210, et III, p. 512, écrit Duguay.

Ce chirurgien vécut longtemps aux Trois-Rivières. Il se maria une seconde fois, en 1709, à Anne Baillargeon, veuve Polton, et décéda au mois de mars 1727, âgé de 80 ans.

JEAN MICHEL—Addition aux notes publiées dans le 3ème Rapport de l'Archiviste de Québec, p. 137.

Dans un acte d'Adhémar, daté du 24 novembre 1674, Jean Michel, chirurgien, paraît demeurer à la seigneurie

St-Louis de Chambly. On le trouve au même endroit en 1675.

JEAN ROUSSEL DE LA ROUSSELIÈRE—Un acte de Basset, en date du 23 avril 1677, nous apprend que Jean Roussel de la Rousselière, était alors chirurgien au fort Frontenac. Sur ce chirurgien voir le *Bulletin des Recherches Historiques*, 1914, pp. 254, 255, et 1921, p. 325.

JEAN BOUVET DE LA CHAMBRE—1686, 14 août, étude du notaire Maugue. Obligation par Jacques Bourdon, seigneur d'Autray, à Jean Bouvet de la Chambre, chirurgien, pour soins et médicaments. (Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, 1922, p. 247).

PIERRE BOUCHER DE MONTBRUN, sieur de Noix—Baptisé à Boucherville, le 13 juillet 1702, il était fils de Jean Boucher de Montbrun et de Françoise Charest. Ce chirurgien épousa à Varennes, le 13 juin 1729, Agathe Hébert, puis, le 12 novembre 1736, il convola à Verchères avec Marie-Anne Audet de Bailleul.

Il vivait encore en 1754, mais nous ignorons la date de son décès.

SAGE-FEMME—Le 15 juin 1703, Marie Liardin, femme de Pierre Lencougné, prête serment et est reçue sage femme pour toute la juridiction de Montréal.

SAGE-FEMME—Le 2 novembre 1724, Madeleine Bouchet, femme du sieur Domtaille, est passée ici en 1722 par ordre du conseil de marine pour y servir en qualité de sage femme aux appointements de 400 livres par an sur l'état des charges, à commencer la même année.

Cette note ainsi que la précédente ont été recueillies dans les documents Faillon, à Saint-Sulpice, vol. VII, p. 696, et vol. V, p. 178, par M. O. Lapalice.

JEAN LALANNE—Addition aux notes publiées dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, 1921, p. 325. Ce chirurgien était en la Nouvelle-France avant 1730, car il est témoin au mariage de J. B. Bertrand Raymond et de Françoise Laroche, célébré à Laprairie le 9 novembre 1728.

JOSEPH ETHIER—1733-1750—Né en 1708, ce chirurgien épousa Catherine Lauzon à la Rivière-des-Prairies, le 9 février 1733. Sa femme étant décédée en 1753, le sieur Ethier convola en 1756, au Sault-au-Récollet, avec Marie-

Anne Corbeil, veuve de François Vaillancourt. Par la suite, il dut quitter cette localité pour Terrebonne, car c'est là qu'il fut inhumé le 27 avril 1760.

Le fils de ce chirurgien fut député du comté d'York en 1796.

LOUIS CHARLES DE LATRE—Dans l'étude du notaire Hodiesne, en date du 11 octobre 1743, le sieur de Lâtre, chirurgien de la garnison du fort de Chambly, signe une procuration à demoiselle Marie-Anne de Lâtre.

C. J. A. F. DE FELTZ—Addition aux notes publiées dans le 3ème Rapport de l'Archiviste de Québec, p. 142.

"M. de la Jonquière avait éprouvé une grande maladie dans le courant de 1751 ; c'est ce qui résulte d'une lettre par laquelle il demande au ministre le brevet de médecin pour le sieur Feltz, chirurgien-major, à Montréal "qui l'a délivré d'une grande maladie qu'il a eue cette année."

(*M. de la Jonquière* par le marquis de Jonquières, p. 224).

M. de la Jonquière décéda à Québec le 17 mars 1752.... Par son testament, il fit un legs de 100 livres à chacune des communautés religieuses, de Québec, Montréal et Trois-Rivières.... D'après les comptes conservés dans la famille, une somme de 2,268 livres fut payée à M. Feltz, chirurgien major, qui l'avait soigné" . . . (Même ouvrage, p. 227).

NICOLAS MORANT—Addition aux notes publiées dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, 1921, p. 326 et 1922, p. 250.

Ce chirurgien fut inhumé à Montréal, le 15 juillet 1760, âgé de 31 ans. Ce qui porte ses années d'exercice de 1752 à 1760.

PIERRE LE MANCEAU DIT LA BONNERIE—1758—Hodiesne, 3 mars—Concession par J.-B. Boucher de Niverville à Pierre Le Manceau dit La Bonnerie, chirurgien, d'une terre de 4 arpents par 25. (Sur Le Manceau voir *Bulletin des Recherches Historiques*, 1922, p. 250).

ANDRÉ ARNOUX, 1760, 21 août—Registre de Notre-Dame de Montréal—Sépulture d'André Arnoux, chirurgien major de Québec, décédé hier, âgé de 46 ans.

LOUIS CEULLIER-LAFOURCADE—Addition à la notice parue dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, 1921, p.

80. Il est présent à un contrat de mariage dressé par le notaire Duvernay dans l'île Bouchard, le 2 novembre, 1709. Voir aussi 3ème Rapport de l'Archiviste de Québec, p. 145.

E.-Z. MASSICOTTE

LE PETIT PARADIS DE QUÉBEC

Vers la fin de l'année 1647 ou au commencement de l'année 1648, le Père Vimont frappait à la porte du monastère des Hospitalières de Bayeux. Il venait demander à ce couvent des recrues pour l'Hôtel-Dieu de Québec. On sait que c'est le Père Vimont qui avait conduit à Québec les fondatrices de l'Hôtel-Dieu en 1639. La petite Soeur Marie-Catherine de Saint-Augustin s'offrit pour la mission du Canada. Elle n'avait que seize ans. Aussi son père, M. de Longpré, s'opposa énergiquement à son projet. Il présenta même une requête au Parlement de Rouen pour empêcher les Hospitalières de Bayeux de laisser partir sa fille. Mais la petite religieuse était "d'un naturel fort, généreux, hardi", la Providence lui aida, et, quelques mois plus tard, elle s'embarquait pour le Canada avec deux compagnes, une de Dieppe, et l'autre de Vannes.

Quelques semaines après son arrivée à Québec, la Mère Marie-Catherine de Saint-Augustin écrivait à son ancienne supérieure de Bayeux :

"Nous sommes enfin arrivées en la terre tant souhaitée. Nous n'y sommes pas venues sans peine. Il a fallu livrer de rudes combats pour quitter la France, souffrir de violentes tempêtes sur mer pour arriver dans le *petit paradis de Québec*, où maintenant tout est changé en contentement. Je vous dirai, ma chère Mère, qu'il est vrai que j'ai quitté une maison de sainteté, mais j'en ai trouvé une autre au bout du monde qui ne lui cède en rien."

Nous croyons que c'est bien à la Mère Marie-Catherine de Saint-Augustin que nous devons la délicieuse expression de *petit paradis de Québec*.

Cette religieuse devait mourir en odeur de sainteté à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 8 mai 1668, à l'âge de trente-six ans. On espère qu'un jour l'Église élèvera sur ses autels la sainte Hospitalière de Québec.

M. DE MONTIGNY (1)

L'abbé Tanguay nous le présente dans son *Répertoire du Clergé*, seconde édition, p. 76, sous le nom de François Jolliet de Montigny. La *Liste chronologique* avait écrit ainsi et M. l'abbé Allaire fait de même dans son volume *Les Anciens*. Cette appellation est-elle exacte ? M. de Montigny était-il un Jolliet de France ? Nous en doutons fort. Nous avons vu ses actes d'ordination, nous avons eu sous les yeux ses lettres de nomination à divers postes importants, nous avons fait consulter à ce sujet les registres de la paroisse de l'Ange-Gardien où cet abbé a exercé le ministère durant un an. Nulle part, il n'est question que M. de Montigny est un Jolliet.

Dans les lettres de ses confrères du Séminaire des Missions Etrangères, comme dans les siennes du reste, c'est toujours M. de Montigny et lui-même signe tout court : *Montigny*. Nous en parlons en connaissance de cause. A l'Ange-Gardien, il signait f. ou fr. Montigny. Les Messieurs du Séminaire des Missions Etrangères de Paris dont M. de Montigny fit partie durant plus de quarante ans et ceux de Saint-Sulpice qui l'avaient reçu pour élève en 1687 paraissent avoir ignoré que ce monsieur fût un Jolliet. Ils n'en parlent pas du moins (2).

Et alors, à qui se fier ? Aux documents connus en attendant que d'autres bien authentiques viennent les contredire. En conséquence, il ne sera question, dans les notes qui vont suivre que de l'abbé François de Montigny.

D'après ses actes d'ordination, il appartenait au diocèse de Paris. "Franciscum de Montigny, acolythum, diocœsis parisiensis, rite demissum", écrit-on lors de son sous-diaconat. Et c'est la même chose pour le diaconat et la prêtrise (3).

(1) *Bulletin*, vol. XXX, p. 410.

(2) Cf. A. Launay : *Mémorial de la Société des Missions Etrangères*, Paris, 1916, IIe partie, p. 457, où se trouve une biographie que nous citerons dans la suite.

Aussi : H. Gauthier : *La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada*, Montréal, 1912.

(3) Archives de l'Archevêché de Québec.

Les registres du Séminaire des Missions Etrangères portent que M. de Montigny était natif de Paris (1). D'un autre côté, au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, où il entra le 15 juillet 1687, il fut inscrit comme étant du diocèse d'Angers (2).

Comme c'est l'abbé lui-même qui donne ces diverses informations, il est permis de croire qu'elles sont exactes. Rien n'empêche, en effet, qu'un homme né à Paris soit passé au diocèse d'Angers pour revenir plus tard à son diocèse d'origine.

C'est à Saint-Sulpice, apparemment, que Mgr de Saint-Vallier alla chercher, en 1692, ce simple minoré pour l'emmener au Canada.

Débarqué à Québec le 15 août, le jeune abbé fut appelé quelques mois plus tard aux ordres majeurs. Il reçut le sous-diaconat le 19 décembre 1692, le diaconat le premier février 1693 et la prêtrise le 8 mars suivant (3).

A l'automne de la même année, il fut chargé de la desserte de l'Ange-Gardien où il exerça les fonctions curiales pendant un an. Son premier acte dans les registres de cette paroisse est du 25 octobre 1693 et le dernier du 13 octobre 1694.

Mgr de Saint-Vallier qui se préparait alors à passer en France, le rappela à Québec et lui confia l'administration du diocèse, à titre de grand vicaire, mais sans lui en donner les lettres. Cette précaution servit à l'évêque en France où l'on s'étonna qu'il eût pu nommer un jeune prêtre de vingt-cinq ans pour occuper un poste aussi important quand à côté de lui se trouvaient des vétérans du sacerdoce, capables d'inspirer tout autant de confiance au clergé et aux fidèles. Mgr tournait alors la difficulté en répondant que M. de Montigny n'était que son vice-gérant dans cette partie du diocèse (4). Pour être juste, il faut ajouter que celui-ci avait ordre de consulter, au besoin, l'abbé Dollier de Casson, vicaire général pour la région de Montréal, en autant sans doute que la distance, le temps et les circonstances le lui permettaient.

(1) *Mémorial*, etc, loco cit.

(2) *Correspondance de l'abbé Tronson*, vol. II, p. 355.

(3) Archives de l'Archevêché de Québec, registre A, pp. 311 et suiv.

(4) Archives du Séminaire de Québec—Lettre de l'abbé Tremblay, 8 avril 1696.

Mgr de Saint-Vallier revint au Canada vers la mi-août 1697. Il fut si satisfait de la façon dont le jeune abbé s'é-tait acquitté de sa charge qu'il lui donna, cette même année, des lettres en forme de vicaire général pour tout le diocè-se (1).

M. de Montigny demeurait à Québec. Qu'il soit allé à Montréal de temps en temps ; que l'on y signale sa présence en 1696 (2), par exemple, personne n'en sera surpris. Il allait là par affaire. Il n'appartenait pas non plus à la compa-gnie de Saint-Sulpice durant son séjour au Canada. Il n'y appartint jamais, du reste. Il le déclare lui-même, en 1726, dans une lettre adressée aux Messieurs du Séminaire de Québec où il dit que M. de Saint-Ferréol qu'on leur envoie pour supérieur n'est pas sulpicien, bien qu'il ait demeuré à Saint-Sulpice autrefois, "pas plus que je ne l'étais au Cana-da ainsi que MM. Dauric, Hérault, de Leuze et autres qui ont passé par leur séminaire" (3).

Le 16 juillet 1698, les abbés de Montigny, Davion et de Saint-Cosmes partaient de Québec pour le Mississipi. Ils allaient, au nom du séminaire et avec l'agrément de l'évêque, y fonder une mission dont l'abbé de Montigny avait été nom-mé supérieur dès le 12 mai, deux mois avant leur départ (4).

Il ne peut être question de suivre le zélé missionnaire— le seul qui nous occupe ici—dans ses travaux et ses courses sur les bords du grand fleuve. Nous y reviendrons peut-être plus tard. Qu'il nous suffise de dire qu'à l'été de 1700, il pre-nait le parti de retourner en France. Bien que nous n'en ayons pas la preuve, nous sommes convaincu qu'il s'embar-qua sur le vaisseau la *Renommée* commandé par d'Iberville qui levait l'ancre à Biloxi le 28 mai (5). Quelques semai-nes plus tard, le 6 juillet, Mgr de Saint-Vallier, ignorant la décision de M. de Montigny, nommait celui-ci son grand vi-caire pour les pays d'en haut (6). Ces lettres ne servirent

(1) Archives de l'archevêché de Québec.

(2) *La Compagnie de St-Sulpice au Canada*, loc. cit.

(3) Archives du Séminaire de Québec.

(4) Archives du Séminaire de Québec.

(5) M. de Villiers du Terrage rapporte dans *Les dernières années de la Louisiane française*, Guilmoto, Paris, p. 7, que "les PP. Davion et Montigny furent les deux premiers visiteurs qui arrivèrent à Biloxi en des-cendant le fleuve."

(6) Archives du Séminaire de Québec.

jamais à leur destinataire si tant est qu'elles lui furent envoyées, car dès septembre il était rendu à Paris et il ne revint jamais à la Louisiane non plus qu'au Canada.

Dans la monographie déjà citée : *La Compagnie de Saint-Sulpice en Canada*, l'auteur écrit que, "en 1701, M. de Montigny alla à Lachine (sic), après avoir été en Louisiane". Pour être exact, il faudrait dire : en Chine ; autrement, on pourrait croire qu'il s'agit de Lachine près Montréal où M. de Montigny ne pouvait se trouver en 1701, comme nous l'allons voir.

A Paris, M. de Montigny était descendu au séminaire des Missions Étrangères qui devait le considérer comme l'un de ses membres ou qui lui offrit de le devenir.

Notre missionnaire ne prit pas un long repos. Dès février 1701, il partait pour la Chine. Il débarqua à Fo-Kien en 1702, travailla une couple d'années en cette province, fit, en 1704, un voyage à Canton dans l'espérance de pouvoir y établir un séminaire pour le clergé indigène, mais ce projet ne réussit pas.

On le trouve ensuite à Tche-Kiang où il occupe la charge de pro-vicaire. C'est alors qu'il accompagna le cardinal de Tournon, légat du Pape Clément XI, dans son voyage de Nantchang à Nankin lui servant de secrétaire et d'interprète (1).

M. de Montigny ayant refusé de prendre la patente que l'empereur exigeait des étrangers fut chassé du pays (2). L'abbé Tremblay écrivait à ce sujet au séminaire de Québec "... il a été exilé par l'empereur après qu'il a fait, selon le langage de saint Paul, *bonam confessionem*" (3).

Conduit d'abord à Macao, M. de Montigny passa peu après à Pondichéri, puis revint à Paris à la fin de 1709 ou au commencement de 1710. C'est ce que nous apprend l'abbé Tremblay dans une lettre du 22 mai 1710 dans laquelle il fait son éloge (4). Le missionnaire se disait encore pro-vicaire du Tche-Kiang. Avait-il donc l'intention d'y retourner ?

(1) Ce cardinal fut jeté en prison par l'empereur de Chine ; il y mourut en 1710 (Dict. Bouillet).

(2) Tout ce que nous venons de dire sur le séjour de M. de Montigny en Chine est emprunté à la biographie que lui a consacrée M. A. Lounay dans son important **Mémorial de la Société**, etc.

(3) Archives du Séminaire de Québec.

(4) Ibid.

Le 10 juillet 1711, les Messieurs du séminaire des Missions étrangères le recevaient au nombre des directeurs de la maison et l'envoyèrent à Rome, peu après, pour y remplir la charge de procureur général de leurs missions. Ce qu'il fit, dit son biographe, jusqu'en 1720 ou 1721. Sa place serait donc restée vacante quatre ou cinq ans puisque son successeur, Mgr Dosquet, ne fut envoyé à Rome qu'en 1725. C'est possible, mais nous pensons tout de même que M. de Montigny ne revint définitivement de Rome que vers 1725. Peu importe, du reste.

Rentré au séminaire de la rue du Bac, à Paris, M. de Montigny fut chargé d'aider M. Tremblay, procureur général des missions et spécial du séminaire de Québec à Paris. Sa première nomination officielle au poste de procureur général est du 7 avril 1736. Elle fut renouvelée en 1739 et 1742 (1). Quant aux affaires du séminaire de Québec, M. de Montigny déclare lui-même quelque part dans une lettre qu'il n'a commencé à s'en occuper qu'en 1729. Il ne devint procureur en titre de la maison de Québec qu'en 1740, après la mort de M. Tremblay (2).

M. de Montigny travaillait beaucoup, bien qu'il fût souvent malade, surtout à partir de 1735. Il résista tout de même jusqu'en 1742 qu'il décéda au séminaire de Paris, le 19 décembre, croyons-nous. "Je meurs, disait-il à ses confrères, comme j'ai toujours cru qu'il convenait à un prêtre de mourir : sans dette et sans biens" (3). Il était âgé de 73 ans environ. Le chanoine Hazeur de l'Orme écrivait à ses confrères de Québec à l'occasion de cette mort : "Les Messieurs des Missions Étrangères ont perdu un grand sujet. Quoiqu'il fût fort infirme, il avait la tête bonne, et n'était capable que de leur donner de bons conseils." Et encore : "Il était le soutien de tout le Canada ; il en prenait le parti dans toutes les occasions" (4). L'éloge est court, mais juste.

Le chanoine Hazeur avait toujours eu ce bon prêtre en grande estime et c'est lui qui, le 1er mai 1728, après avoir annoncé à ses confrères la démission de Mgr de Mornay com-

(1) Archives du Séminaire de Québec.

(2) *Mémorial*, déjà cité.

(3) *Mémorial*, loco cit.

(4) Archives du Séminaire de Québec.

me coadjuteur et la rumeur que l'abbé Machéo de Presneau pourrait bien le remplacer, écrivait : "Il serait cependant beaucoup plus à souhaiter que M. notre évêque donnât son consentement pour M. de Montigny qui est homme de condition et connu dans tout le Canada" (1). C'est Mgr Dosquet qui recueillit la succession.

Avec ces quelques notes, on pourra peut-être corriger les *Répertoires* et écrire sans trop de risques : M. François de Montigny venu au Canada en 1692, parti pour le Mississipi en 1698, repassé en France en 1700, mort en 1742 au séminaire des Missions Étrangères à Paris.

AMEDEE GOSSELIN, PTRE

UNE PIECE DU PREMIER CONSEIL DE LA NOUVELLE-FRANCE

Extraict des Regtres Du Conel Estably par Sa Maté pour les affaires de La Nouvelle France.

Vus par Le Conseil les comptes pretes par Pierre Bouché, commis Gnal des magasins des Trois Rivières, tant de Recepte que despenses pour Lannée de mil six cent cinquante et cinquante et un des marchandises par luy reçues dont Il a partie assisté Les François, partye traictté aux sauvages insy qu'il apparoist par sa despense. Sur ce Ouy le rapport du Reverend Père Paul Raguenaud prié d'en faire la recherche et examen les d. comptes quand à la recepte et despense trouvés delivrés aux d. Lieux, produire justifaon arrestée tant de receptes que despenses, ainsy qu'il a paru par les attestations faictes aux articles d'iceluy par le susd. Reverend Père, ont esté déclarés clos et arrestés aud. Conseil, ensuite Led. comptable, deschargé, quitte du susd. compte sauf l'inventaire dont Il sera obligé de tenir compte ances et nouvelles receptes, faict et aresté au Conseil le samedi douziesme jour d'aoust mil six cent cinquante Et extraict par Moy secretaire du Conseil soubsigné sur le Regtre du greffe dud. Conseil le jour et an que dessus.

AUDOUART (2)

(1) Archives du Séminaire de Québec.

(2) Archives de la province de Québec.

FRANCIS PARKMAN

Francis Parkman est historien américain autant par sa naissance que par l'esprit qui l'anime ; mais par le thème qu'il a choisi on peut dire qu'il est à titre presque égal historien canadien. Et c'est pourquoi il était souverainement convenable que son centenaire fût célébré avec un éclat particulier dans Montréal, au centre même de cette histoire dont il s'est fait l'écho si vibrant. J'oserai dire que l'on a eu surtout raison de vouloir qu'une voix canadienne française s'élevât dans ce concert. Parkman a été par-dessus tout, et l'on pourrait dire uniquement, l'historien de la Nouvelle-France ; entre tous les thèmes qui s'offraient à son génie, il s'est délibérément arrêté à cette émouvante épopée française qui s'est déroulée pendant près de deux siècles sur le sol d'Amérique et il a consacré sa vie tout entière à en retracer les étapes successives avec leurs alternatives d'ombre et de splendeur. L'on serait certes en droit de s'étonner si l'on ne voyait pas associés à l'hommage que réclame aujourd'hui sa mémoire les descendants de ces mêmes Français dont il a si vivement évoqué les gestes parfois un peu rudes, mais le plus souvent glorieux. On m'a fait le grand honneur de me choisir pour être, en cette circonstance solennelle, le porte-parole de mes compatriotes. J'en suis heureux, mais je le serais plus encore si je n'avais le sentiment de tout ce qui me manque pour être vraiment à la hauteur d'une tâche aussi redoutable. Cependant, si je sais au Canada français bien d'autres voix qui eussent résonné dans cette enceinte avec une autorité plus haute et qui, par leurs souples accents, eussent plus délicatement nuancé l'éloge dû à un Parkman, je n'en connais pas, j'ose le dire, dont l'hommage à la très grande gloire que nous commémorons eût été à la fois d'une conscience plus fière et d'une sympathie plus franche.

Quiconque a lu les douze volumes de Parkman trouverait plutôt étrange qu'un Canadien-français y souscrivit sans réserve. Ce serait montrer au talent une condescendance outrée, un agenouillement trop servile. Parce que nous honorons quelqu'un, il ne s'ensuit pas que nous abdiquions le droit de le juger. Pour ma part, je ne veux pas offrir à Francis Parkman d'encens douteux et sa grande âme

serait la première à me reprocher de ne pas parler de lui, en cette circonstance surtout, avec cette sincérité et avec cette honnêteté qu'il prisait par-dessus tout.

Dans une lettre encore inédite et qui est conservée dans l'une de nos bibliothèques de Montréal, Francis Parkman écrivait en septembre 1856 :

"The early history of Canada is so full of dramatic incidents and noble examples of devoted heroism that it is a matter of wonder that American writers have, until lately, so little regarded it. For my own part, I shall spare no efforts to place it in its just light".

L'auteur de ces lignes était incontestablement sincère lorsqu'il promettait avec une si belle énergie de montrer dans sa lumière vraie l'histoire du Canada. Y a-t-il réussi ? C'est une question à laquelle il n'est pas possible que tout le monde réponde de la même façon, mais, du côté canadien-français, la réponse est connue. Nous croyons que Parkman, malgré un louable effort d'impartialité, n'a pas rendu à l'âme canadienne-française la complète justice qu'elle se croyait en droit d'attendre et il y a au moins deux points fondamentaux dans son histoire sur lesquels nous ne pouvons pas être d'accord avec lui.

Prenons d'abord la façon dont il juge le catholicisme, cette religion à laquelle il se heurte continuellement tout le long de son récit. Quoiqu'il ne fût lui-même inféodé à aucune secte religieuse et qu'il n'acceptât le joug d'aucune doctrine déterminée, il ne s'en rattachait pas moins par deux siècles d'atavisme à l'idéal puritain, celui qui est peut-être le plus directement opposé à l'idéal catholique et nous ne pouvons pas nous étonner qu'il ait nourri à l'endroit de notre religion une sympathie peu profonde. Le catholicisme répugnait même à son tempérament personnel d'individualiste passionné ; c'était sa conviction sincère qu'il ne tendait qu'à annihiler toute initiative et à tuer tout progrès et il ne pouvait s'empêcher de ressentir pour ceux qu'il croyait ses victimes une immense pitié.

Je pourrais, si je voulais,
Des dieux que nous servons montrer la différence,

mais ne craignez pas, Mesdames et Messieurs, que j'entre ici dans un débat théologique. Outre que l'entreprise serait

aussi inutile qu'ennuyeuse, ce n'en est ici ni le temps ni le lieu. Il n'y a qu'une chose qu'il suffise de marquer, c'est que, Canadiens-français, nous ne pouvons pas, sans cesser d'être ce que nous sommes, nous apitoyer autant que Parkman sur l'irréparable malheur qu'avaient nos pères d'être catholiques.

Il en est un peu de même lorsque notre historien apprécie la valeur relative des deux civilisations qu'il rencontre en présence, celle de la Nouvelle-France et celle de la Nouvelle-Angleterre. Notant les différences fondamentales qui existaient entre les deux colonies rivales, il les attribue assez naturellement à la différence des institutions politiques et religieuses, mais tandis qu'il n'a que louange à l'adresse des institutions de la Nouvelle-Angleterre, il n'a guère que blâme à l'adresse de celles de la Nouvelle-France. D'un côté tous les germes de vie et de l'autre tous les germes de mort. Et l'auteur poursuit la parallèle avec une insistance parfois désobligeante. Il me semble que c'est encore un point sur lequel on trouvera légitime que notre fierté nationale ne confesse pas jugement. L'on a dit avec raison que les comparaisons sont toujours odieuses, mais ce qui est pis encore c'est qu'elles sont la plupart du temps injustes, et jamais elles ne risquent plus de l'être que lorsqu'elles s'établissent entre les races ou les peuples. Bien des livres ont été écrits, depuis un certain nombre d'années, en faveur de la supériorité anglo-saxonne, et chaque fois un autre s'est dressé à l'encontre, répliquant avec non moins d'assurance en faveur de la supériorité latine. Il me semble que ce fut bien de l'encre perdue. Je ne crois pour ma part ni à la supériorité anglo-saxonne ni à la supériorité latine. Je crois que chaque race a sa portion sagement mesurée de qualités et de défauts, et c'est par la prédominance alternée de ces qualités et de ces défauts que s'expliquent les vicissitudes des peuples.

Quant à Parkman, quelques-uns de ses plus fervents admirateurs reconnaissent qu'il était plus artiste que penseur. Moins bien préparé à juger les institutions qu'à en retracer les conflits, il n'a pas toujours évité le danger des généralisations hasardeuses et il lui est arrivé de tirer des con-

clusions que démentent parfois les faits mêmes qu'il raconte.

Il y a donc deux choses auxquelles le Canadien-français ne permet pas que l'on touche impunément : sa foi catholique et sa conscience nationale. Parce qu'il a quelquefois froissé l'une et l'autre, l'on ne devra pas être surpris que Francis Parkman ait été sévèrement pris à partie par quelques-uns des nôtres. Le grand historien d'ailleurs s'y attendait et il n'en voulut jamais à ses amis catholiques, l'abbé Casgrain et les autres, d'une contradiction inspirée par une conviction profonde. Ses contradicteurs eux-mêmes savaient qu'ils croissaient le fer avec un adversaire honorable et, par-dessus les différences d'opinion, ils saluaient de grand cœur en lui un noble caractère. La plupart d'entre eux, s'ils vivaient, n'auraient pas hésité un instant à participer à l'éclatante commémoration de ce soir et auraient été heureux de proclamer, à ma place sur cette même plate-forme, ce que nous devons à Parkman. Car il est facile au Canadien-français de concilier, même avec les plus graves réserves, une gratitude profonde pour celui qui est et restera longtemps le chantre le plus éloquent de notre admirable histoire.

Nous lui devons d'abord d'avoir choisi de préférence à tous autres pour exercer son génie les hauts faits de nos aïeux. Et c'est un premier hommage à la beauté de notre histoire qui ne nous doit pas être indifférent. Certes, il a fallu qu'il fût fortement captivé pour s'être attelé à la tâche avec une aussi irrépressible ferveur pendant près de cinquante ans et en dépit de difficultés en apparence insurmontables.

Sans doute, à cause de préjugés inévitables, il n'a pu voir toutes choses du même oeil que nous, mais on lui rendra cette justice qu'il n'a pas une seule fois marchandé son admiration à tout ce qui nous est véritablement admirable. Même au point de vue religieux, quoi qu'il y paraisse, je ne crois pas qu'il soit possible de trouver chez aucun autre auteur un plus sincère effort d'impartialité. Personne, même parmi les nôtres, n'a mieux célébré la ferveur héroïque et le courage indomptable de nos premiers missionnaires. Il était

convaincu de la futilité de leur labeur, mais cela ne l'empêchait pas de s'extasier devant la grandeur de leur âme.

Ce qui est particulièrement remarquable chez Parkman, c'est l'absence complète de raillerie. Il désapprouve souvent, et avec sévérité quelquefois, mais jamais il ne se moque. A certains moments, sa main peut se poser un peu trop lourdement sur ce qui nous tient au coeur, mais elle n'a pas de griffes. Au cours des deux siècles d'histoire qu'il fait se dérouler dans son oeuvre, Dieu sait ce qu'il a rencontré de faits extraordinaires, d'apparitions et de révélations. Devant au moins quelques-uns de ces faits, qui sont vraiment d'une puérité trop grande, nous ne pouvons nous empêcher nous-mêmes d'esquisser un sourire amusé. Parkman, lui, ne sourit pas, il raconte. L'on sent bien qu'il ne partage en rien la crédulité du naïf chroniqueur, mais il croit à sa sincérité, et il respecte la sincérité partout où elle se rencontre. "He never sneers", nous disait de lui récemment quelqu'un qui l'a beaucoup pratiqué. Et c'est un compliment plus difficile à mériter que plusieurs ne le pensent.

Il arrive aussi à Parkman de consigner en assez grand nombre des faits qui ne sont pas précisément à l'honneur de certains personnages hautement réputés. Quelques-uns s'en sont offusqués et ont même voulu y voir une tentative voulue de dénigrement. Ce sont pour la plupart des jeunes à qui l'on a enseigné, à bon droit d'ailleurs, un respect quasi religieux pour leurs ancêtres et qui n'ont encore eu le temps d'apprendre de l'histoire que ce qu'il en faut nécessairement pour étayer leur fervent patriotisme. Dans leur impétuosité, ils ne souffrent pas que l'on découvre quelque faiblesse dans les héros qu'ils vénèrent, ils ne veulent pas entendre qu'il ait fleuri autre chose que l'héroïsme ou la vertu sur le sol canadien pendant deux siècles. Ceux qui ont un peu plus approfondi non seulement l'histoire de leur pays, mais celle de tous les autres aussi bien, n'ont pas de ces présomptions ni de ces aveuglements. Ils savent trop que, même chez les races de prédilection, le vice côtoie toujours d'assez près la vertu. Il n'y a pas de pays dont l'histoire soit complètement une idylle. Parkman, dans le jardin qu'il cultivait, a rencontré certaines fleurs d'un parfum moins odorant que les autres ; il les a cueillies dans sa gerbe tout simplement sans

penser à plus mal. Américain d'ailleurs, rien ne l'obligeait à jouer le rôle de Japhet couvrant d'un pudique manteau la nudité de son père. Quant à nous, notre part de gloire est encore assez belle pour que nous n'ayons pas de crainte à reconnaître aussi notre part de misères.

Nous n'aurions vraiment à nous plaindre que si Parkman avait faussé la vérité. Or, c'est un reproche que personne n'a le droit de lui faire. Il a pu errer quelquefois,—et le miracle serait qu'il en fût autrement—quandque bonus dormitat Homerus,—mais jamais il n'a pris sur lui de frelater notre histoire afin d'avoir l'occasion de la trouver mauvaise. Voici ce qu'il écrivait lui-même dans la préface de *l'Ancien Régime* :

“Some of the results here reached are of a character which I regret since they cannot be agreeable to persons for I have a very cordial regard. The conclusions drawn from the facts may be a matter of opinion, but it must be remembered the facts themselves can be overthrown only by overthrowing the evidence on which they rest”.

Et il faut reconnaître qu'il a raison. Généralement nous n'avons guère de pouvoir que sur les conclusions de Francis Parkman. Le seul titre que je me reconnaisse à parler ce soir du grand historien américain est d'avoir repassé à peu près par les mêmes chemins que lui pendant vingt années d'études silencieusement consacrées à l'histoire de mon pays, et je crois pouvoir rendre témoignage à son souci scrupuleux de l'exactitude. Personne n'a poursuivi avec plus d'ardeur pendant toute sa vie la vérité historique ; il a traîné sa jambe claudicante sur tous les chemins d'Amérique ou d'Europe où il y avait quelque archive à consulter, et il n'a rien épargné pour se former une documentation inattaquable, étant fortement convaincu de la vérité du principe de Hurter : *Quod non est in monumentis, non est in historia*.

On aurait le même tort de conclure, à cause de certaines opinions trop catégoriques sur la vertu négative de nos institutions, que Parkman a systématiquement méprisé l'âme française. Hostile, il pouvait l'être d'esprit, mais, par une étrange contradiction, il ne l'était pas de cœur. Il suffit d'ouvrir son oeuvre pour s'apercevoir que, quoi qu'il en eût, il n'a pas échappé plus que d'autres à l'irréductible séduc-

tion du courage français. Quels sont les héros à qui va toute sa prédilection, tout le long de son histoire ? Invariablement aux fils de France. Et certes celui-là est bien exigeant qui n'est pas satisfait de la façon extrêmement généreuse dont il a traité tous ceux de chez nous que nous avons de vraies raisons d'admirer. Si l'on excepte peut-être Mgr de Laval, pour lequel il n'avait d'ailleurs qu'une aversion doctrinale et à qui il n'a pas hésité, malgré tout, à reconnaître une valeur morale des plus hautes, nous ne trouverons pas une seule de nos grandes gloires à qui il n'ait pas rendu le plein hommage qu'elle méritait. Et pourtant, au dire de ses biographes, de sa nature, il n'était pas laudatif. Ce n'est certes pas une admiration de commande qui lui a dicté les pages magnifiques que l'on sait sur Samuel de Champlain, sur Paul de Chomedey, sur Dollard des Ormeaux, sur Marguerite Bourgeois, et surtout sur les trois principaux héros de son cœur, La Salle, Frontenac et Montcalm. Que l'on fasse le compte des pages où il exalte la France, au moins dans ses plus illustres enfants, et celles où, en se perdant dans des généralisations maladroitement, il paraît vouloir l'abaisser, et l'on verra que les premières l'emportent sur les secondes au point de les faire oublier.

L'histoire de Parkman, telle qu'il l'a écrite, est en somme à notre honneur. Il n'est personne qui ne la lise et qui, en dépit des taches qu'il y rencontre, n'en sorte avec un respect plus grand pour le peuple dont elle relate le long héroïsme et les pénibles travaux. Et c'est pourquoi c'était l'impérieux devoir du Canada français de s'associer à cette haute commémoration. Et c'est pourquoi je suis sûr de me faire l'interprète de mes compatriotes en saluant bien haut la grande mémoire de Francis Parkman.

AEGIDIUS FAUTEUX (1)

QUESTION

Quel est ce M. Bell qui traduit l'*Histoire du Canada* de F.-X. Garneau ? Celui-ci, dit-on, fut peu satisfait de cette traduction ?

X. X. X.

(1) Parkman Centenary Celebration at Montreal 13th November 1923.

LES CAPITAINES DE MILICE SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

Sous le régime français, les capitaines de milice étaient-ils nommés par le gouverneur ou le roi ? Cette question a été assez discutée ces années dernières. En tout cas, l'intendant Raudot père, dans sa lettre au ministre du 10 novembre 1707, dit explicitement que les capitaines de milice devaient leur nomination au gouverneur.

“Et pour mettre ensuite ces mêmes habitants toujours dans une espèce de dépendance, je croirais que Sa Majesté pourrait donner aux capitaines de milice qui ont été établis dans toutes les côtes de ce pays une espèce de caractère qui les distinguât d'avec les autres habitants, pour leur donner plus d'autorité sur eux en les faisant sergents dans les troupes et détachés dans les côtes pour y commander la milice et y faire exécuter les ordres des gouverneurs et intendants avec cent livres d'appointements. Cette distinction que vous leur donneriez, Monseigneur, produirait plusieurs bons effets. Cela leur donnerait plus d'autorité et mettrait l'habitant dans une plus grande dépendance. Ce peu d'appointements les attacherait et les affectionnerait tout à fait à ce service, aussi bien que tous les autres habitants dans l'espérance de parvenir quelque jour au même grade ; par là il y aurait dans chaque côte une personne d'autorité qui ferait exécuter les ordres des gouverneurs et des intendants. Et cela donnerait occasion de récompenser les habitants de plusieurs bonnes actions qu'ils ont faites dans les guerres précédentes et les engagerait à faire encore mieux à l'avenir.

“Le gouverneur général de ce pays est en possession de nommer ces capitaines de côtes, mais comme ils pourraient être regardés comme subdélégués des intendants dans chaque côte, pour l'exécution de leurs ordonnances lesquelles deviennent souvent inutiles n'y ayant personne dans ces endroits qui aient assez d'autorité pour les faire exécuter, je croirais, Monseigneur, qu'il serait à propos que les intendants les nommassent conjointement avec lui afin que l'un et l'autre eussent sur eux l'autorité dont ils auraient besoin pour les tenir dans leur devoir par rapport aux fonctions différentes dont ils seraient chargés.”

LES FAMILLES SABREVOIS, SABREVOIS DE
SERMONVILLE ET SABREVOIS DE BLEURY
(suite)

—
LE QUATRIÈME DE BLEURY

Clément-Charles de Sabrevois de Bleury, le quatrième et dernier du nom, naquit à Sorel le 28 octobre 1798 où son père, Christophe-Clément-Anne, était officier de la garnison.

Entré au collège de Montréal vers 1809, il y eut pour condisciples Henri Beaubien, Antoine-Charles Taschereau, Simon Valois, Charles-Séraphin Rodier, et autres (1).

Son cours terminé, il étudia le droit chez son beau-frère l'avocat Benjamin Desrivières-Beaubien. Admis au barreau le 17 novembre 1819, il exerça sa profession à Montréal et fournit une carrière aussi brillante, que très remplie.

Le 8 août 1832, il était élu député du comté de Richelieu. "Avocat distingué, capitaine de cavalerie volontaire" (2) et politicien habile, lord Gosford l'appela au Conseil législatif, où il siégea du 22 août 1837 au 27 mars 1838.

C'est sans doute au sujet de cette nomination qu'eut lieu son fameux duel avec Ludger Duvernay, éditeur de la *Minerve* et fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste.

De l'avis de M. Duvernay, l'honorable de Bleury avait *apostasié* la cause libérale ou papineautiste pour devenir bureaucrate. Et la *Minerve* tança vertement le gentilhomme-avocat sur sa prétendue défection. Cet article eut pour résultat un cartel en règle. Duvernay accepta le combat et se rendit sur le terrain.

"M. de Bleury avait plusieurs années de salle et passait pour un tireur redoutable. Duvernay qui était novice au pistolet manqua son adversaire et reçut une balle dans la cuisse (3).

(1) *Annuaire de Ville-Marie*, II, suppl. p. 58.

(2) *La Minerve*, 20 septembre 1862. *L'Annuaire de Ville-Marie*, vol. I, p. 408, note que le premier juin 1834, à la procession du T. S. Sacrement, paroisse de Notre-Dame, c'était le capitaine C.-S. de Bleury qui commandait la garde d'honneur, composé d'une compagnie de troupes de ligne et de carabiniers.

(3) Berthelot, *Le bon vieux temps*, première série, pp. 48, 49.

Le 20 juin 1839, M. de Bleury devenait membre du bureau des travaux publics. De 1840 à 1845, il fut échevin de la ville de Montréal, puis du 12 novembre 1844 au 15 décembre 1847, député du comté de Montréal.

Entre 1842 et 1862, M. de Bleury eut son bureau d'avocat sur la rue Craig, près de la rue St-Laurent, et jusqu'en 1847, suivant la mode du temps, il logea au-dessus de son bureau.

Mais ensuite, il alla habiter sa splendide demeure de Saint-Vincent de Paul, île Jésus et qui existe encore.

Pour réaliser un rêve, l'honorable de Bleury avait acheté, entre 1827 et 1837, des sieurs René Saint-James, J.-B. Baron et Joseph Rollin, associés ou élèves du fameux sculpteur Joseph Quevillon, divers morceaux de terre qui réunis formèrent une ferme de 13 arpents de largeur par 32 arpents de profondeur. Ce magnifique domaine était borné en front par la rivière des Prairies et, en arrière, par le rang Saint-François. Sur sa partie sud, tout près de la rivière, on érigea un manoir spacieux dont le fronton était orné des armoiries du propriétaire. Ensuite, on ajouta des dépendances en pierres d'un style rare (1). En cette propriété rurale, l'une des plus belles de l'époque, l'honorable de Bleury, dut couler des jours heureux avec sa compagne et leurs visiteurs, car les hôtes recevaient bien et souvent.

M. de Bleury avait épousé à Saint-Roch de l'Achigan, le 16 janvier 1823, Marie-Elisabeth-Alix Rocher, fille de Barthélémi Rocher et d'Angélique Pétrimout.

M. Rocher père, était alors représentant de M. Roch de Saint-Ours, seigneur de LaChesnaye et bienfaiteur de la paroisse Saint-Roch, qui lui doit son nom.

Madame de Bleury était soeur d'Agapit Rocher, prêtre, de Barthélémi Rocher, notaire, et de dame P. d'Odet d'Orsonniers (2).

L'honorable de Bleury dicta son testament au notaire Spénard le 25 novembre 1858. Il demandait à être inhumé

(1) M. de Bleury, rapportent les anciens, aimait les beaux chevaux et les belles voitures, aussi voulait-il les remiser dans un bâtiment très convenable. On raconte également qu'il avait fait venir d'Angleterre, vers 1837, le premier **cab** à deux roues qui parût à Montréal (Berthelot, le **Bon vieux temps**), t. 2, p. 34.

(2) Annuaire de Ville-Marie, II, pp. 59, 60.

dans la cave de l'église Saint-Vincent-de-Paul. Et comme il n'avait pas de postérité, il léguait tous ses biens à sa femme, à charge de laisser tout ce qu'elle aurait à son décès aux enfants de Fanny Desrivières-Beaubien, sa nièce, épouse de Tancrede Bouthillier.

Le dernier des Sabrevois mourut subitement, à midi, le 15 septembre 1862. Quand il fallut régler la succession du défunt, on constata que son superbe domaine de Saint-Vincent-de-Paul était largement hypothéqué, et il dut être vendu par le shérif, le 30 décembre 1863, et ce fut M. Tancrede Bouthillier qui le racheta.

Le nouvel acquéreur semble avoir revendu ce bien-fonds en diverses parties et l'une d'elle échut à M. Félix Lussier de Varennes dont les descendants sont encore possesseurs du manoir (1).

Quant à dame veuve de Bleury, elle décéda à Montréal, le 10 mai 1864, chez son neveu, le shérif Tancrede Bouthillier, où elle demeurait depuis la mort de son mari.

(à suivre)

E.-Z. MASSICOTTE

OUVRAGES PUBLIÉS PAR EDOUARD RICHARD

Acadia, Missing links of a lost chapter in American history, by an Acadian, ex-member of the House of Commons of Canada. Vol. I. New-York, Home Book Company ; Montreal, John Lovell & son—1895. 392 pp.

Acadia, Missing links of a lost chapter in American history, by an Acadian, ex-member of the House of Commons of Canada. Vol. II. New-York, Home Book Company ; Montreal, John Lovell & son—1895. 384 pp.

Supplément du Rapport du Dr Brymner sur les Archives Canadiennes, 1899. *Annexe du Rapport du ministre de l'agriculture*. Imprimé par ordre du Parlement. Ottawa, imprimé par S.-E. Dawson, imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi—1901. 533 pp.

(1) Etude Bernard, 14 juin 1865.

TIBLEMONT OU TILLEMONT

Parmi les compagnons de Dollard des Ormeaux, il y en a un dont le nom est orthographié de deux manières, suivant les ouvrages, et l'on nous a demandé pourquoi nous persistions à mettre Tiblemont alors que les abbés Faillon, Tanguay et Rousseau avaient écrit autrement.

Voici ce qui pourrait nous justifier :

Nous avons adopté Tiblemont en 1912, après une étude attentive de l'acte de décès signé par l'abbé Souart, le seul document où le nom du héros se trouve, car nous avons remarqué, par comparaison, que la troisième lettre du prétendu mot *Tillemont* ne pouvait être un L. Des agrandissements photographiques du susdit acte fortifièrent notre conviction ; dans le texte il n'y avait pas deux L, mais un B et un L.

Pour plus de certitude, nous demandâmes alors l'opinion de l'érudit paléographe que fut Léandre Lamontagne. Ce vieux chercheur qui ne se prononçait pas à la légère revint à deux ou trois reprises examiner nos photographies puis le manuscrit à Notre-Dame et... nous donna raison.

Depuis, ceux qui à notre connaissance ont pris la peine de scruter le manuscrit ou son fac-similé nous ont paru accepter volontiers ce qui doit être la véritable orthographe du nom en question.

Une objection restait qui semblait avoir quelque force et que maintenait un groupe. On disait : la plupart des noms propres formés avec le mot *mont* sont évidemment des expressions géographiques, or il n'existe pas, en France, de localité appelée *Tiblemont*.

Erreur. Si l'on consulte le Bottin des départements de France, on y cherchera vainement le mot *Tillemont*, mais on saura qu'il y a un canton *Thieblemont*, au sud de Châlons, dans le département de la Marne.

Le tout humblement soumis.

E.-Z. MASSICOTTE

DIEPPE ET LE CANADA

Dieppe, célèbre par ses marins et ses pêcheurs, fut de tout temps lié au Canada.

On a prétendu que le capitaine dieppois Cousin toucha fortuitement le Brésil en 1488, et conséquemment découvrit l'Amérique avant Christophe Colomb, Dieppe compte parmi ses plus illustres marins les deux frères Jean et Raoul Parmentier. On a sur Jean Parmentier un document contemporain, intitulé : *Discours d'un grand capitaine français, du port de Dieppe*. Ce discours parle de Jean Parmentier et de ses voyages à Terre-Neuve et au Brésil, avant 1529. On y apprend aussi que le père de Jean Ango confia l'un de ses navires nommé *la Pensée*, en 1508, à un pilote dieppois nommé Thomas Aubert, pour aller fonder un établissement à Terre-Neuve. Aubert reconnut qu'on pouvait faire sur cette côte un grand commerce de pelleteries et revint avec un sauvage qui fut le premier qu'on eût vu à Paris. En 1602, Aymar de Chaste, gouverneur de Dieppe, fut nommé par Henri IV, vice-roi du Canada. Il mourut peu après, mais son lieutenant Samuel de Champlain fonda Québec. Les deux frères Guillaume et Emery de Caën, ainsi que les Kertk, étaient des marchands de Dieppe.

Ce sont les Hospitalières de Dieppe qui, le 2 janvier 1639, s'engagèrent à aller fonder un Hôtel-Dieu à Québec. De cette ville partirent le 4 mai de cette année les Ursulines et les Hospitalières qui vinrent jeter dans la petite ville naissante les fondations des deux communautés qui devaient devenir si célèbres dans l'histoire de notre pays.

A Dieppe, se faisait l'embarquement de tous les colons, se fretaient tous les navires que le roi, les compagnies ou les marchands destinaient à la colonie du Canada. Il en fut ainsi jusque vers le milieu du XVII^e siècle, où l'on choisit alors le port de la Rochelle (1).

Aussi, cette ville de Dieppe a-t-elle donné au Canada plusieurs de ses colons les plus distingués.

J'en ai préparé une liste que je crois assez complète :

1629. Nicolas Blondel, pris par les Kertk.

1645. Jacques Boisseau.

(1) Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, pp. 7-8.

1647. Jacques Aubuchon, Saint-Remi, Dieppe.
1648. Etienne Dumay, Saint-Jacques, “
1652. Jean Gloria, Saint-Rémi, “
1654. André Demers, Saint-Jacques, “
“ Jean Demers, “ “
1655. Jean Aubuchon dit L'Espérance, Saint-Jacques,
Dieppe.
“ Antoine Paulet.
1656. Louis Fontaine, pilote, Dieppe.
1662. Jean Routhier, Saint-Rémi, Dieppe.
“ Nicolas Godbout, pilote, Benneval-le-Grand,
Dieppe.
“ Gilles Godbout, son frère, Benneval-le-Grand,
Dieppe.
1663. Pierre Labrecque, Dieppe.
“ Jean Labrecque, son frère, Dieppe.
“ Adrien Blanquet (1), Angueville, Dieppe.
1666. Pierre Brunet, Saint-Rémi, “
1667. Jean Terrien, Saint-Jacques, “
1668. Jean Langlois, Ourville, “
“ Jacques de la Rue, menuisier, Saint-Rémi,
Dieppe.
1670. Joseph Chevalier, Saint-Jacques, Dieppe.
“ Charles Davenne, Le Pollet, “
1671. Pierre Faure, Dieppe.
1673. Pierre Moisan, pilote, Saint-Jacques, Dieppe.
“ Etienne Morel, Neuville, Dieppe.
1677. Jacques Brunel, Saint-Rémi, “
1680. Adrien Saint-Aubin “ “
1697. Jean Guèvremont, “ “
1698. Jean Grenet, “ “
“ Charles Gloria, Saint-Jacques, Dieppe.
1700. Guillaume Roussel dit Sans-Soucy, Saint-Rémi.

Mais le plus illustre des enfants que Dieppe ait donnés au Canada est bien Charles Lemoyne, originaire de Saint-Jacques. Il vint au pays avec son frère Jacques Lemoyne et sa soeur Jeanne qui épousa Jacques le Ber, le père de la célèbre recluse.

(1) Il épousa à Québec le 7 novembre 1663, Anne le Maître, veuve de Louis le Roy, de Saint-Rémi de Dieppe.

La famille Lemoyne, anoblie en 1676, a donné à notre patrie ses plus illustres héros : d'Iberville, Bienville, de Sainte-Hélène, Sérigny. D'elle descendent les barons de Longueuil, nom qui rappelle un souvenir de la Normandie (1). (J.-Edmond Roy, *Nicolas LeRoy et ses descendants*, p. 39).

QUESTIONS

Franquet, dans ses *Mémoires*, dit que le 5 août 1689, les Sauvages firent une descente sur l'île de Montréal, la dévastèrent, tuèrent plusieurs habitants et emmenèrent quelques enfants. L'un de ces enfants, une fille au berceau du nom de Coane (?), fut adoptée par ces Sauvages. Ce ne fut que trente ans plus tard que cette fille fut retrouvée par sa famille, qui était une des plus riches de Montréal. Mais elle s'était tellement fait à la vie des bois qu'elle ne voulut jamais revenir à Montréal. Cette fille n'était-elle pas une de Couagne ?

X. X. X.

Quelqu'un peut-il me dire quand et pourquoi on a donné le nom de mont Oscar à la montagne de Rigaud, située dans le comté de Vaudreuil ?

J. A. Q.

Dans la correspondance du ministre à MM. Raudot (les 30 juin 1707 et 6 juin 1708), il est mentionné d'une nommée Marteau ou Bertault, tenant auberge à Québec. A-t-on des renseignements au sujet de cette personne ?

X. Y. Z.

En 1740, MM. Le Chasseur et Plante sont nommés vicaires *perpétuels* à Québec. Que voulait dire alors cette expression de vicaire perpétuel ? Étaient-ils nommés vicaires à vie ?

Ptre

(1) L'émigration venant de Normandie fut toujours considérée comme la meilleure. Le 18 mars 1664, Colbert écrivait à l'évêque de Laval : "Vu que vous m'avez témoigné que les gens des environs de la Rochelle et des îles circonvoisines qui passent en la Nouvelle-France sont peu laborieux et pas très zélés pour la religion, le roi a pris la résolution de faire lever 300 hommes cette année en Normandie et dans les provinces limitrophes."

LA PREMIERE EGLISE DES TROIS-RIVIERES

OBLIGATION DE FRANCOIS BOIVIN DE BATIR UNE
EGLISE AUX TROIS-RIVIERES (24 JUIN 1649)

Fut présent en sa personne François Boivin, maître Charpentier, lequel s'est volontairement obligé à honorable homme Jean Bourdon, procureur et commis général de la Communauté de la Nouvelle France d'écarrir et former le bois d'un comble d'une église aux trois-rivières, laquelle église aura quatre vingt dix pieds de long sur vingt sept pieds de large avec des croisillons qui flanque le corps de l'église de seize pieds d'un cens et dix neuf pieds de large de l'autre le tout de dehors en dehors, et le dit comble, sera formé en sept quartiers avec un cul-de-four paulme en sept pans avec les épaisseurs qui s'en suivent savoir, les sablières auront de grosseur de sept pouces en un cens et huit en l'autre, les chevrons et entrails et jambettes et liarnes et corbles auront de grosseur quatre à cinq pouces, pour les héritiers et quatre noues renforcés auront de grosseur suivant que le trait le requèrera, et le dit entrepreneur doit observer tous les assemblages nécessaires suivant et conforme en l'art de charpentier à dire à gens à ce connaissants sous des bonnes visitations, et le dit Bourdon lui promet faire fournir le harnois pour emmener le bois qui lui sera nécessaire pour la construction du dit comble, le tout moyennant la somme de mille six cent vingt livres et le dit Bourdon lui promet fournir six barriques de farine dans le tems du dit travail au prix courant et en outre il a été promis par Monsieur le Gouverneur que le dit Boivin et un de ses hommes seront exempts de gardes pendant le dit travail.

Faict et arrêté au fort des Trois-Rivières en présence de Charles Sevestre premier syndic et le sieur Jacques Hertel, témoins qui ont signé avec les parties à la minute.

François Boivin,
Bourdon,
Ch. Sevestre,
Hertel. (1)

(1) Archives de la province de Québec.